

1836.

Compte-Rendu par M^r M^o M^oénico à ses
Commanditaires le 10 x^{bre} 1836.

Conformément à l'article de l'acte qui régit la société M^oénico et C^{ie},
M^o M^o les Commanditaires, sur la convocation de M^r le Gérant
se sont réunis à son domicile à l'effet de prendre connaissance de
l'inventaire arrêté le 30 Juin 1836.

Les actionnaires présents étaient :

M^o M^o Delatouche.

3^e Joseph.

Lechanteno.

Canus.

Gérard.

Pichon.

Gobin.

La séance ouverte, M^r M^oénico commence l'exposé des opérations de
l'exercice, qui vient de se clore au 30 Juin.

Univé à l'époque où je dois mettre sous les yeux des commanditaires
le résultat de nos travaux, j'éprouve de la satisfaction à voir que mes
prévisions de succès se sont réalisées.

Dans mon compte rendu de l'année précédente, je suis entré dans des
détails sur les frais présumés et sur les bénéfices à espérer, ce qui nous a

En consultant le classement en tableau que je viens de mettre sous vos yeux si vous voulez examiner notre position financière vous la trouverez dans un état satisfaisant puisque au 30 juin 1836 nous avions f. 232,377 55 de valeurs réalisables pour faire face aux effets à payer ne s'élevant qu'à f. 136,338 67

Voici un second tableau comparatif du sommaire de nos opérations des deux exercices.

Pendant le premier qui a été de 14 mois	
Nos ventes se sont élevées à	3,205,442 99
Nos frais généraux	237,466 37
Nos bénéfices nets à	539,523 9
Pendant le second de 12 mois	
Nos ventes se sont élevées à	3,304,359 04
Nos frais généraux	211,080 70
Nos bénéfices nets à	66,015 87

Ce rapprochement vous donne la juste mesure de notre prospérité mais pour que vous puissiez facilement porter vos investigations sur les dépenses j'ai cru devoir pour les faciliter créer le 3^{ème} Tableau suivant où ces dépenses se trouvent classées par chapitres

1 ^{er} Exercice de 14 mois.		2 ^{ème} Exercice.	
Paris		Paris	
Nourriture	1,3881 90		13,440 05
Appointemens et gages	37,264 70		42,605 93
Voyages	15,844 30		17,677 45
Logers et impositions	12,242 64	79,233 54	10,206 40
			83,929 83

En consultant le classement du tableau que je viens de mettre sous vos yeux si vous voulez examiner notre position financière vous la trouverez dans un état satisfaisant puisque au 30 juin 1836 nous avons f. 232,377 55 de valeurs réalisables pour faire face aux effets à payer ne s'élevant qu'à f. 136,338 67

Voici un second tableau comparatif du sommaire de nos opérations des deux exercices.

Pendant le premier qui a été de 14 mois
 Nos ventes se sont élevées à 320,442 99
 Nos frais généraux 217,466 37
 Nos bénéfices nets à 53,952 39

Pendant le second de 12 mois
 Nos ventes se sont élevées à 330,359 04
 Nos frais généraux 211,080 70
 Nos bénéfices nets à 66,015 87

Ce rapprochement vous donne la juste mesure de notre prospérité mais pour que vous puissiez facilement porter vos investigations sur les dépenses j'ai cru devoir pour les faciliter créer le 3^{ème} tableau suivant où ces dépenses se trouvent classées par chapitres

1 ^{er} Exercice de 14 mois.	2 ^{ème} Exercice.
Paris	Paris
Nourriture 13,881 90	13,440 05
Appointemens et gages 37,264 70	42,605 93
Voyages 15,844 30	17,677 45
Loyers et impositions 12,242 64	10,206 40
	79,233 54
	83,929 83

Report du 1 ^{er} Exercice 79,233 54	1 ^{er} du 2 ^{ème} 83,929 83
Frais divers 10,945 34	5,828 10
Intérêts aux commanditaires 233 50	24,749 70
1 ^{er} commissions en banque 234 63	22,715 82
Escomptes remises rectifications 586 42	3127 35
Frais de retour de mandats 150 25	816 43
Dépréciation de mobilier 6,000 "	5900 "
Réparations locatives et " " "	" " "
Entretien du mobilier 3,820 03	3199 75
Eclairage et chauffage 1179 85	779 35
Ports de lettres 324 51	4035 55
Méens frais 631 85	157882 63
	2640 155,108 28
Moisiel	Moisiel
Appointemens 14,504 50	11,164 65
Entretien, portuils 1500 52	13,992 20
Locaux, transports 6629 87	6,915 55
Nourriture 8782 50	7,152 60
Loyers, contributions 9141 95	7,602 80
Terre 741 75	1,129 15
Combustibles 2484 30	2,301 20
Augmentation de mobilier 466 75	" "
Frais divers 1826 60	59,583 74
	1,025 25
	51,283 40
	217,466 37
	206,391 68

L'usine de Boisiel débitée des frais qui y sont relatifs, et créditée de sa maintenance donna la 1^{re} année un excédent de f. 995 88 au dessus de ses dépenses; ces excédents au 2^{ème} exercice est arrivé à la somme de f. 7323, qui est venu grossir nos bénéfices.

Je n'ai, Messieurs, qu'à vous confirmer pleinement ce que je vous ai déjà dit de la capacité de l'employé placé à la tête de cette intéressante usine.

Notre mobilier dont la valeur réelle se trouve à mon avis augmentée par suite d'améliorations ou d'adjonction, figurait lors de la création pour une

valeur de	150,000	
L'année dernière la dépréciation passée à son crédit la réduit à f.	145,273	40
Cette année-ci il ne figure plus par le même motif que pour une somme de	141,195	15
Ainsi en augmentant nos bénéfices, nous diminuons en même temps notre seule valeur morte.		
Il nous reste, Messieurs, à classer la répartition des bénéfices nets de cette année.		
Ils s'élèvent suivant le 1 ^{er} Tableau à f.	66,015	87
Nous en prélevons le cinquième pour la réserve soit	13,203	27
Restera	52,812	60
Notre compte de réserve porté l'année dernière à f.	10,790	44
est augmenté de	13,203	17
Total	23,993	61

Somme qui commence à devenir d'une certaine importance, et qui vient consolider encore notre position.

L'usine de Woisiel débitée des frais qui y sont relatifs, et créditée de sa maintenance donna la 1^{re} année un excédent de f. 995 88 au dessus de ses dépenses; ces excédents au 2^{me} exercice est arrivé à la somme de f. 7323, qui est venu grossir nos bénéfices.

Je n'ai, Messieurs, qu'à vous confirmer pleinement ce que je vous ai déjà dit de la capacité de l'employé placé à la tête de cette intéressante usine.

Notre mobilier dans la valeur réelle se trouve à mon avis augmentée par suite d'améliorations ou d'adjonction, figurait lors de la création pour une

valeur de	150,000	
L'année dernière la dépréciation passée à son crédit la réduit à f.	145,273	40
Cette année-ci il ne figure plus par le même motif que pour une somme de	141,195	15
Ainsi en augmentant nos bénéfices, nous diminuons en même temps notre seule valeur morte.		
Il nous reste, Messieurs, à classer la répartition des bénéfices nets de cette année.		
Il s'élève suivant le 1 ^{er} Tableau à f.	66,015	87
Nous en prélevons le cinquième pour la réserve soit	13,203	27
Restera	52,812	60
Notre compte de réserve porté l'année dernière à f.	10,790	44
est augmenté de	13,203	17
Total	23,993	61

Somme qui commence à devenir d'une certaine importance, et qui vient consolider encore notre position.

Des bénéfices qui restent s'élevant à f.	52,812	60
la moitié sera portée au crédit de mon compte en	26,406	30
Les autres f.	26,406	30

donnent un produit de f. 88,02 par 1000 f.

La répartition aura donc lieu ainsi :

Au crédit de M ^{rs} Delatouche	25,000	"	2,200	50
de Vianj	60,000	"	5,281	20
Gérard	57,000	"	5,017	14
Camus	30,000	"	2,640	60
Bethmond	30,000	"	2,640	60
Pichon	15,000	"	1,320	30
Gobin	15,000	"	1,320	30
A ^{te} Delatouche	25,000	"	2,200	50
Lechanteno	16,000	"	1,408	32
de Lorme	12,000	"	1,056	24
Antoine de S ^t Joseph	15,000	"	1,320	30
	<u>300,000</u>	"	26,406	"
au compte de profits et pertes				30
Somme égale			26,406	30

Ainsi, Messieurs, pour notre second exercice, chaque action de 1000 f. aura donc réalisé :

un intérêt de	6 p. %
une répartition de	8 80 %
et conserve ses droits à la réserve qui pour l'année courante présente	2 20 %
	17 " %

Il nous reste, Messieurs, à régler l'époque de la répartition des dividendes dont moitié étant échue fin 7^{bre}, sera productive d'intérêt à votre Compte courant.

J'attends aussi, Messieurs, qu'il vous plaise de choisir parmi vous les deux commissaires qui devront examiner les comptes que je vous soumette, et les revêtir de leur approbation.

Ainsi que ceux de l'année dernière, qui n'ont point encore été revêtus de cette formalité.

Après la lecture de cet exposé, M. M. les actionnaires choisissent M^r Delatonche, qui s'adjoint M^r Gobin, pour l'examen et la vérification des livres et de l'inventaire.

M^r Ménieo expose à M^{rs} les Actionnaires, le besoin qu'il aurait d'une somme d'au moins 1500 F. chaque année, pour se couvrir des dépenses qu'il est obligé de faire en frais de réception pour les correspondans de province qui viennent le visiter à Paris et à Noisiel; il demande en outre, 1500 autres francs pour frais de même nature qu'il a pu faire dans les deux années qui viennent de s'écouler. L'assemblée accorde en entier ces deux demandes, mais dit que la seconde somme sera répartie sur les cinq années qui vont suivre, de telle manière que Monsieur Ménieo prélèvera de 1837 à 1841 compris, 1800 F. chaque année, et en 1842 et années suivantes, 1500 F. ces sommes figureront au compte des frais généraux.

M^r Ménieo a demandé dans la dernière séance, l'autorisation de prélèver chaque année, en sus des 6000 F. autorisés par l'acte de société et pour son propre compte, 1500 F. pour lui servir à payer la prime annuelle

Il nous reste, Messieurs, à régler l'époque de la répartition des dividendes dont moitié étant échue fin ^{7^{bre}}, sera productive d'intérêt à votre Compte courant.

J'attends aussi, Messieurs, qu'il vous plaise de choisir parmi vous les deux commissaires qui devront examiner les comptes que je vous soumettrai, et les revêtir de leur approbation.

Ainsi que ceux de l'année dernière, qui n'ont point encore été revêtus de cette formalité.

Après la lecture de cet exposé, M. M. les actionnaires choisissent M^r Delatouche, qui s'adjoint M^r Gobin, pour l'examen et la vérification des livres et de l'inventaire.

M^r Mercier expose à M^{rs} les Actionnaires, le besoin qu'il aurait d'une somme d'au moins 1500 F. chaque année, pour se couvrir des dépenses qu'il est obligé de faire en frais de réception pour les correspondans de province qui viennent le visiter à Paris et à Noisiel; il demande en outre, 1500 autres francs pour frais de même nature qu'il a pu faire dans les deux années qui viennent de s'écouler. L'assemblée accorde entièrement ces deux demandes, mais dit que la seconde somme sera répartie sur les cinq années qui vont suivre, de telle manière que Monsieur Mercier prélèvera de 1837 à 1841 compris, 1800 F. chaque année, et en 1842 et années suivantes, 1500 F. ces sommes figureront au compte des frais généraux.

M^r Mercier a demandé dans la dernière séance, l'autorisation de prélèver chaque année, en sus des 6000 F. autorisés par l'acte de société et pour son propre compte, 1500 F. pour lui servir à payer la prime annuelle

qu'il s'est engagé à payer à la Compagnie d'assurance sur la Vie, cette autorisation lui a été accordée mais n'ayant pas été relatée au dernier procès verbal elle est réitérée dans cette séance.

Ici se clos la séance et il est dit qu'à la prochaine réunion, le rapport de M^{rs} Delatouche et Gobin sur l'examen des écritures sera entendu.